

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3816>



2010-2011

Protestations multiples des établissements du 21 contre les baisses de DHG !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: dimanche 13 février 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

leur poste !

- **Lycée Gustave Eiffel à Dijon** : Le TRMD a été refusé une première fois par le conseil d'administration. La réforme du lycée technologique entraîne là aussi 4 suppressions de postes et la situation des professeurs de physique appliquée est particulièrement critique .

- **Lycée Boivin à Chevigny Saint Sauveur** : malgré une DHG prévue en hausse, le H/E baisse de 1,45 à 1,34 ; une classe "mixte" de 1ère L/S à 33 élèves est prévue ; les heures handisport sont incluses dans la DHG au lieu d'être fléchées à part ; le taux d'heures supplémentaires est trop important pour le nombre de professeurs susceptibles d'en accepter, notamment en Physique-chimie, où un complément de service de 9h est annoncé. C'est pourquoi le Conseil D'Administration, a voté contre le TRMD à 14 contre 4 ; les parents d'élèves FCPE et PEEP ont soutenu la motion des enseignants et présenté la leur.

- **Collège de Mirebeau** : Le CA a voté majoritairement CONTRE la DHG

- **Collège de Chevigny** : les élus du Conseil d'Administration ont refusé de voter le TRMD qui n'a été adopté qu'avec les voix de l'administration !

- **Collège de Quétigny** : les enseignants ont mis aux voix une motion qui a été adoptée, sur la base de laquelle le CA a voté CONTRE la DHG et le TRMD qui en découlait.

- **Collège Le Chapitre à Chenôve** : les personnels ont écrit à l'IA pour protester contre la baisse de moyens prévue alors que les établissements en zone d'éducation prioritaire ne devaient pas être touchés par les réductions d'heures. L'IA a redonné 15h dont 13,5h poste, ce qui reste insuffisant.

- **Collège Bachelard à Dijon** : les personnels enseignants ont écrit une lettre à l'IA pour protester contre la baisse des moyens, notamment en ULIS pour les élèves handicapés : la dotation prévue antérieurement à 28h pour cette classe est ramenée à 23h, ce qui aura pour conséquence soit d'augmenter les effectifs de cette section, soit de pénaliser les autres classes si on conserve à la section ULIS ses conditions antérieures.

